



santé  
famille  
retraite  
services



# SENIORS en vacances



Réservé à l'agence

- ☐ ACCESS  
☐ ANCV  
☐ Paiement

## BULLETIN D'INSCRIPTION : MUR DE BRETAGNE (22)

Du 03 au 10 Octobre 2026

Sélectionnez votre ville de départ (sous réserve de confirmation) :

☐ CHATELLERAULT

☐ POITIERS

☐ PARTHENAY



### Participant 1

NOM Prénom .....

Adresse postale .....

Téléphone ..... Portable .....

E-mail .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....



### Participant 2

(Uniquement si les participants sont sous le même avis d'imposition, sinon merci de compléter un bulletin par personne)

NOM Prénom .....

Téléphone ..... Portable .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance .....

### Informations complémentaires

- Comment avez-vous connu Ekitour ?

- ☐ ASSOCIATION ☐ HABITAT VIENNE ☐ MSA ☐ RESTOS DU COEUR  
☐ AMI(E) ☐ EKIDOM ☐ AUTRE ☐ SECOURS POPULAIRE

- Êtes-vous un ou une aidant(e) familial (justificatif requis) ? ☐ OUI ☐ NON

- Présentez-vous une perte d'autonomie ou un handicap (justificatif requis) ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, vous pouvez être accompagné(e) d'un ou une aidant(e) qui bénéficiera de l'aide ANCV

- Avez-vous un régime alimentaire particulier ? ☐ OUI ☐ NON

.....

- Avez-vous des problèmes de santé (allergie, prise de médicaments, ...) ? ☐ OUI ☐ NON

Si oui, précisez lesquels .....

La personne accompagnant le séjour n'est pas habilitée à réaliser des soins médicaux et à administrer des médicaments

- Comment évalueriez-vous votre niveau de marche ? ☐ Se déplacer m'est très compliqué

..... ☐ Je peux marcher sur de petites distances (- d'1 km)

..... ☐ Je peux marcher plusieurs kilomètres sans soucis

..... ☐ Je suis inscrit au marathon de Paris !

Sont éligibles à l'aide les retraités dont la ligne revenu imposable, mentionnée sur le dernier avis d'imposition (l'avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024), est inférieure ou égale au montant indiqué dans le tableau ci-après en fonction du nombre de parts fiscales:

| Nombre de parts fiscales | 1        | 1.5     | 2       | 2.5      | 3        |
|--------------------------|----------|---------|---------|----------|----------|
| Personne seule           | 17 066 € | 22 814€ | 28 563€ | 34 311 € | 40 060 € |
| Couple marié ou pacsé    | -        | -       | 32 199€ | 37 948 € | 43 696€  |

Je peux bénéficier de l'aide ANCV ☐ OUI ☐ NON

**Chambre**

- Je souhaite partager ma chambre avec M. ou Mme. : .....
- Je souhaite pouvoir bénéficier d'une chambre individuelle : + 95€ / personne ☐

**Prix du séjour**

Merci d'entourer les tarifs sélectionnés et d'indiquer le montant total du séjour en conséquence

|                                                                        | SANS Aides     | AVEC Aides     |
|------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Séjour                                                                 | 872 €/personne | 640 €/personne |
| Chambre individuelle<br>(sous réserve de disponibilités)               | 95 €/personne  | 95 €/personne  |
| Assurance annulation + rapatriement<br>(voir descriptif page suivante) | 28 €/personne  | 28 €/personne  |
| <b>TOTAL</b>                                                           | €              | €              |

☐ Je déclare avoir déjà bénéficié des aides ANCV 2026 : les aides ne sont acceptées que pour 1 séjour / an

**Personne à prévenir en cas d'urgence**

NOM Prénom .....

Adresse postale .....

Portable .....

**Documents à nous remettre (photocopies)**

- Carte d'identité recto-verso
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024  
(OBLIGATOIRE même si vous n'êtes pas bénéficiaire de l'aide)
- Justificatif d'invalidité
- Païement du séjour  
(possibilité de régler en 3 fois : nous joindre les 3 chèques)

Date et Signature :

Fiche d'inscription à retourner à :

**NOUVELLE ADRESSE**

**EKITOUR**  
**24 BOULEVARD DE PONT ACHARD - 86000 POITIERS**  
**05 49 47 73 13**



## DESCRIPTIF ASSURANCES ANNULATION & RAPATRIEMENT

### ASSURANCE ANNULATION

- Vous devez malheureusement annuler votre séjour? Prévenez tout de suite notre agence par téléphone et faites nous parvenir, par courrier ou mails, vos justificatifs pour que nous ouvrons le dossier de demande de remboursement auprès de notre assureur.
- Si votre motif d'annulation est valable et accepté par notre assureur, vous serez alors remboursés (hors franchise) des frais d'annulation.

**Sans souscription à cette assurance , les frais d'annulation resteront à votre charge**

### MONTANT FRAIS ANNULATION

En cas d'annulation, nous vous remboursons une partie des sommes versées pour l'achat du séjour et conservons des frais selon le barème ci-dessous. Ces frais sont pris en charge par notre assurance annulation après validation de notre assureur :

- + 60 jours avant le départ : 100 € par personne annulée,
- entre 60 et 31 jours avant le départ : 35 % par personne annulée,
- entre 30 et 8 jours avant le départ : 70 % par personne annulée,
- moins de 8 jours avant le départ : 100 % par personne annulée.

### ASSURANCE RAPATRIEMENT

- Vous ou vos proches avez un grave problème de santé qui nécessite d'écourter le séjour. Prévenez l'accompagnateur du séjour qui prendra contact avec nous pour l'organisation de votre rapatriement si le motif d'annulation est valable et accepté par notre assureur,

| GARANTIES                                | PLAFOND                                         |
|------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| ASSISTANCE RAPATRIEMENT                  |                                                 |
| Rapatriement ou transport sanitaire      | Frais réels                                     |
| ASSURANCE ANNULATION                     |                                                 |
| Frais d'annulation                       | Selon barème des frais d'annulation ci-dessus   |
| Décès/Hospitalisation                    | Franchise 20 €/personne                         |
| Autre motif médical                      | Franchise de 10% avec mini de 35 €/personne     |
| Annulation pour toutes causes justifiées | Franchise de 20% avec mini de 50 € par personne |